

# LA VIE SYNDICALE

ORGANE DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX

Rédaction et administration: 1231, rue DeMontigny Est, Montréal

Téléphone: FALKIRK 1139

VOL. XXII — No 1



SEPTEMBRE 1937

## Rapport annuel du président de la C. T. C. C. à Jonquière

Il y a huit ans que la C. T. C. C. n'était revenue siéger dans l'immense comté de Chicoutimi. Ses congressistes sont charmés d'être les hôtes, cette année, de l'une des plus florissantes villes de la région de Lac-Saint-Jean-Sgauenay. Jonquière, avec sa voisine, Kénogami, y est le principal centre de l'industrie de la pulpe et du papier. La Confédération y tient sa 16<sup>ème</sup> session annuelle.

Votre président général, après une année terriblement occupée, comme beaucoup d'autres militants, du reste, ne commence ce rapport ici même, à Jonquière, que quelques heures avant l'ouverture du congrès. Il compte, par conséquent, sur l'indulgence des délégués pour la forme très succincte que va prendre ce rapport, du moins certaines de ses parties.

### ACTIVITES DU PRESIDENT

Les principales, ou mieux, les plus nombreuses activités du président sont toujours celles qu'il doit consacrer à l'organisation, faute d'organisateur attiré.

Montréal, forcément, et peut-être heureusement parce que j'y réside, est le champ d'action qui me réclame le plus. Ainsi, j'ai assisté durant l'année à 25 assemblées syndicales, surtout dans le textile, le vêtement de travail et la robe. J'eus 80 entrevues avec des employeurs dans le textile, le vêtement de travail, le vêtement fin, la robe, le débardage, le tabac et l'aluminium, entrevues dont l'objet variait comme suit: organisations, règlements de griefs, contrats collectifs et contrats d'atelier fermé.

Dans la province, je compte 11 visites de syndicats réparties encore dans les industries susmentionnées, plus le meuble, l'amiant, la pulpe et le papier, et 16 entrevues avec deux patrons, toujours principalement dans le textile et le vêtement, en y ajoutant le meuble, l'amiant et l'aluminium. Démarches dont les buts étaient identiques à ceux signalés précédemment. J'ai enfin envoyé une quinzaine de propagandistes dans environ 20 endroits de la province.

Autres activités diverses: obtention, au syndicat du vêtement de Joliette, d'un contrat d'atelier fermé avec l'Ace Glove Works; renouvellement de deux contrats d'atelier fermé pour les syndicats du vêtement et du meuble de Victoriaville; comparaison de l'enquête Turgeon dans le textile, assistance aux séances du comité paritaire du vêtement fin, rédaction de mémoires et de plusieurs centaines de lettres, sans compter la profusion d'appels à longue distance et d'envois de télégrammes.

Mes activités à titre d'organisateur et de président m'ont amené à faire exactement cinquante voyages dans la province, dont plus que la moitié comme organisateur.

Outre la présidence des assemblées du bureau confédéral et la direction des élections annuelles aux gouvernements de Québec et d'Ottawa, le président compte au nombre de ses activités les suivantes: plusieurs entrevues avec le ministre du Travail, dans l'intérêt du mouvement, règlement de difficultés entre le syndicat du vêtement à Victoriaville, et un patron, participation aux journées syndicales des Trois-Rivières, Sherbrooke, Québec, Victoriaville et Coaticook; présence du 20<sup>ème</sup> anniversaire du syndicat des imprimeurs de Québec, visites au Conseil central de Hull; allocution à une manifestation anticommuniste à Sherbrooke; causerie au Grand Séminaire de Montréal; causerie radiodiffusée sur l'atelier fermé; articles divers de propagande, préparation des voies à la fondation de la Fédération du Meuble; participation à trois assemblées de la Fédération du Vêtement, à deux réunions de la Fédération de la Pulpe et du Papier; à sept séances de la Fédération du Textile. Le principal objet de ces diverses réunions était toujours la préparation de contrats collectifs.

Enfin votre président est assigné par le gouvernement provincial sur une commission de révision de la loi des conventions collectives, commission qui tint huit séances à différents endroits de la province. Le gouvernement fédéral, de son côté, délègue le président, à titre d'avisier technique, à la conférence internationale du textile à Washington, en avril dernier; le même gouvernement, encore à titre de conseiller technique, envoie le président à la Conférence Internationale du Travail à Genève. De passage à Paris, votre président eut le bonheur de prendre part au 19<sup>ème</sup> congrès de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, de même qu'à la célébration du cinquantenaire du syndicalisme chrétien en France.

### GREVES

Durant l'année, la C. T. C. C. eut à soutenir plusieurs grèves qui ont absorbé une forte partie du temps et des soucis de votre président. Certaines de ces grèves ont éclaté au sein de la Confédération, les unes ayant été autorisées, les autres ne l'ayant pas été; certaines autres grèves ont éclaté chez des syndicats non affiliés, mais sympathiques à la

(Suite à la page 2)

## Autour de mon métier

Pour parler du métier, il est possible de se placer à différents points de vue.

On peut dire: c'est une question d'intérêt général. Le métier fait partie de l'organisation économique et sociale de mon pays.

On peut alors aligner des chiffres, des statistiques, parler des lois qui le régissent. C'est un point de vue, il est très haut.

On peut encore dire ceci: Le métier ou plus exactement mon métier, c'est ce qui me permet de vivre, moi et ma famille, c'est à peu près un tiers de ma vie, c'est donc quelque chose de très important; pardons-en comme tel.

Nous sommes tous d'accord pour admettre qu'il faut bien travailler pour vivre, c'est un fait.

Alors nous avons choisi, ou même on nous a donné un métier, c'est-à-dire par définition, une série de recettes, de méthodes en usage nous permettant d'être pratiquement utilisables pour accomplir tel ou tel travail.

Chacun travaille, chacun a un métier, nous l'avons dit, c'est pour vivre.

Cependant nous pouvons avoir deux attitudes vis-à-vis de notre métier. Ou bien nous le subissons comme une nécessité assommante, ou bien il nous intéresse.

Quand on le subit comme une dure nécessité, on s'en désintéresse complètement. On tire ses huit heures, on quitte l'usine, l'atelier et, la journée faite, c'est fini du métier, n'en parlons plus.

Ou bien on s'intéresse au métier, vous savez qu'il n'y en a point de sots, ce petit proverbe n'est pas parole en l'air, et alors, si le métier intéresse, il est plus qu'une nécessité assommante, il devient quelque chose qui vaut la peine d'être regardé et non seulement subi.

Cette seconde attitude est-elle préférable à la première? Il me semble que oui. Car enfin nous pouvons adopter la plus pratique. Ne pensez-vous pas que le fait de traîner son métier péniblement après soi ajoute quelque chose à la nécessité du travail et c'est nous-mêmes qui ajoutons un poids mort?

Quelle bêtise! prenons au contraire notre métier comme un bien personnel, faisons-en notre chose, déjà il change d'aspect. Si nous étions de simples machines nous pourrions n'aspirer qu'au repos mais nous sommes des hommes, nous sommes capables de comprendre, comprenons donc notre métier. Et cette compréhension du métier, c'est ce qu'on appelle aujourd'hui d'une expression fort à la mode: La valeur professionnelle.

### LA VALEUR PROFESSIONNELLE

Il y a un intérêt évident pour nous à avoir une valeur profes-

(Suite à la page 3)

## Les ouvriers catholiques doivent-ils s'associer aux Syndicats catholiques nationaux?

Poser cette question, c'est demander si les ouvriers catholiques sont obligés de pratiquer leur devoir social. Au cours d'une audience qu'il accordait, un jour, à Mgr de la Villerabel, archevêque de Rouen, Sa Sainteté Pie XI constatait avec tristesse que les catholiques du monde entier, instruits assez exactement en général de leurs devoirs individuels et privés, ignorent pour la plupart leur devoir social, c'est-à-dire leurs devoirs de famille et de profession, leurs devoirs envers la ville et l'Etat auxquels ils appartiennent, leurs devoirs envers les autres nations et envers l'Eglise. "C'est là, ajoutait-il, une immense lacune, sur laquelle il convient d'éclairer les consciences, parce qu'elle est le principe de bien des fautes de conduite et de bien des malheurs".

"C'est le principe de bien des fautes de conduite, disait Pie XI, et de bien des malheurs".

La conscience chrétienne a donc besoin d'être éclairée sur son devoir social pour éviter "bien des fautes de conduite et bien des malheurs". Et qui, mieux que l'Eglise catholique, qui a reçu de son divin Fondateur le droit d'enseigner, peut lui dicter son devoir social dans la question ouvrière?

Bornons-nous, sur ce point à entendre Léon XIII et Pie XI. "La question qui s'agit est d'une nature telle qu'à moins de faire appel à la religion et à l'Eglise, il est impossible de lui trouver jamais une solution efficace. — Assurément une cause de cette gravité demande encore à d'autres agents leur part d'autorité et d'efforts, nous voulons parler des gouvernants, des maîtres, des riches, des ouvriers eux-mêmes dont le sort est ici en jeu. Mais ce que nous affirmons sans hésitation, c'est l'inanité de leur action en dehors de celle de l'Eglise". (Léon XIII)

Et Pie XI, à la fin d'une déclaration datant des fêtes de la Pentecôte 1924, disait: Qu'ils le veuillent ou non, la morale chrétienne s'impose aux nations comme aux individus, aux hommes politiques comme aux simples citoyens, aux hommes d'affaires comme aux ouvriers. Qu'ils l'acceptent ou qu'ils la récuse, elle les domine et les assujettit. Plus ils s'en éloignent ou plus ils la transgressent, et plus les événements se chargent de leur prouver leur impuissance d'agir utilement en dehors d'elle et leur incapacité de concevoir, de bâtir, de pacifier sans elle!"

Les papes, nos évêques et nos prêtres — c'est-à-dire l'Eglise, font un devoir aux ouvriers catholiques de se joindre à des associations ayant la religion comme base et pour appui. Ils déclarent que la question ouvrière n'est pas seulement une question économique mais avant tout une question morale et religieuse.

L'Eglise a parlé, les fidèles doivent obéir. Ils doivent obéir même s'il y a certains sacrifices à faire. Ils ont à choisir entre l'Internationale neutre et Sa Sainteté Pie XI avec la longue théorie des Syndicats professionnels chrétiens, qu'il encourage et qu'il bénit de tout coeur.

### BESOIN URGENT DES SYNDICATS

Nous sommes à une époque où, sauf de rares exceptions sur lesquelles nous n'avons pas le droit de compter, le travailleur a besoin d'une association professionnelle syndicale qui prenne la défense de ses intérêts matériels, intellectuels et moraux. Si, à côté de lui, pour le protéger il ne trouve qu'un groupement neutre, ou communiste, que veut-on qu'il fasse? Ne sera-t-il pas tenté et parfois contraint de s'y affilier? Et nous serons alors témoins de ce spectacle déconcertant d'ouvriers et d'ouvrières catholiques, anciens de nos écoles, appartenant à des groupes de jeunesse catholique ou d'Enfants de Marie, qui apportent le concours de leur nom, de leur influence et de leur cotisation à des associations neutres, étrangères, peut-être communistes, dont ils réprovent au fond de leur coeur les principes destructeurs.

Plus que jamais, il est urgent pour nous, catholiques, de ne pas diviser nos forces. Nous devons au contraire les unir pour assurer le triomphe de la restauration sociale chrétienne. Partout, dans les corps de métier où il existe des syndicats catholiques, nous devrions nous y associer pour en grossir les rangs et assurer le triomphe de l'idée syndicale catholique. Selon la parole de Pie XI dans son Encyclique "Quadragesimo anno" en entrant dans les syndicats catholiques, nous ne devons avoir en vue ni nous-mêmes, ni nos avantages personnels, mais les intérêts de Notre-Seigneur ne cherchant pas non plus à faire prévaloir à tout prix nos propres

(Suite à la page 2)

EMILE-NAP. BOILEAU,  
Sec.-trés.ULRIC BOILEAU,  
Prés.-gérant

Bureau: Tél. CHerrier 3191-3192

**ULRIC BOILEAU, Limitée**

ENTREPRENEURS GENERAUX

EDIFICES RELIGIEUX

4869, RUE GARNIER

— MONTREAL

**Où va votre argent ?**

Dépensez-vous tout ce que vous gagnez? Il est toujours possible de faire quelques économies. Economisez-vous autant que vous le pouvez? Il est presque toujours possible d'économiser davantage. Ce qui compte, c'est l'épargne régulière. Mettez de côté chaque semaine, chaque quinzaine ou chaque mois, une partie de votre salaire ou de vos revenus. Ouvrez aujourd'hui un compte d'épargne à la

**BANQUE CANADIENNE NATIONALE**

530 bureaux au Canada

65 succursales à Montréal

PLateau 5151

**ACHERETER CHEZ  
DUPUIS  
C'EST ECONOMISER**

Chaque article acheté chez DUPUIS représente toujours la pleine valeur pour votre argent au triple point de vue de QUALITE, SERVICE et SATISFACTION.

La maison DUPUIS est dirigée par des Canadiens français et tous ses employés sont membres du Syndicat Catholique et National; elle mérite donc l'appui de tous les syndiqués.

**Dupuis Frères**Rues Ste-Catherine, St-André, DeMontigny  
et St-Christophe.

Tannerie : 4900, rue Iberville

**Daoust, Lalonde & Cie, Ltée**

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES

TANNEURS et CORROYEURS

Bureau et fabrique :

939, SQUARE VICTORIA

— MONTREAL

CHerrier 1300

**I. NANTEL**

Fournisseur du Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal.

BOIS DE SCIAGE — CHARBON ET BOIS  
DE CHAUFFAGE

Coin Papineau et Demontigny

— Montréal

**Les ouvriers catholiques doivent-ils . . .**

(Suite de la 1ère page)

idées, si excellentes soient-elles, mais toujours prêts à les abandonner dès que semble le demander un bien commun plus considérable.

**PREJUGES ET PREVENTIONS CONTRE LES  
SYNDICATS CATHOLIQUES**

D'aucuns peuvent avoir toutes sortes de préjugés contre les syndicats catholiques, et pour cette raison, non seulement peuvent refuser eux-mêmes d'y appartenir mais encore empêcher les autres d'y entrer. Un mot, une moue, ironiques ou dédaigneux, suffisent à tuer dans un cœur d'apôtre la semence qui germait pour faire l'oeuvre du Christ... de l'Eglise.

Je te l'avais bien dit. Combien de fois, cette phrase n'est-elle pas sortie de la bouche de gens toujours prêts à critiquer, à mettre en doute la bonne volonté des autres quand il s'agissait de faire leur part de bien, de dévouement à la cause syndicale. "Ne permettons pas, insistait Pie XI," que les enfants de ce siècle paraissent être plus habiles entre eux, que nous qui par la divine Bonté, sommes enfants de la lumière.

Nous les voyons, en effet, avec une étonnante sagacité, se choisir des adeptes pleins d'activité et les former à répandre leurs erreurs de jour en jour plus largement, dans toutes les classes, sur tous les points du globe. Toutes les fois que leur lutte contre l'Eglise du Christ veut se faire plus violente, nous les voyons, renonçant à leurs querelles intestines faire front avec une concorde parfaite et poursuivre leur dessein dans une complète unité de toutes leurs forces".

Lucien VALOIS, ptre,

ass.-aumônier des Syndicats catholiques

**Rapport annuel du président . . .**

(Suite de la première page)

C. T. C. C., d'autres chez des unions rivales, mais qui ont eu une répercussion sur quelques-uns de nos syndicats, soit heureuses, soit quelque peu désavantageuses. La plupart de ces grèves, particulièrement celles autorisées par la Confédération, ont eu un heureux résultat.

Ces grèves, qui ont été autorisées, sont survenues surtout à la suite du refus de négociations de la part des employeurs. Elles ont eu lieu, principalement, dans l'industrie de l'amiante, à Asbestos et dans l'industrie des textiles, dont deux à Saint-Jean, une à Saint-Hyacinthe et enfin celle qui a ému toute la province affectant 10,000 ouvriers et ouvrières: la grève de la Dominion Textile qui a fermé neuf filatures de cette compagnie, situées à Valleyfield, Montréal, Montréal, Drummondville, Magog, Sherbrooke et Saint-Grégoire de Montmorency.

On sait le caractère d'avant-garde qu'a pris cette grève de quatre semaines dans le textile: en plus de rechercher la reconnaissance de la Fédération du Textile et le droit à un contrat collectif, elle était une protestation suprême, au nom de la C. T. C. C., contre la tentative du Ministre du Travail d'imposer à dix mille syndiqués l'application d'une loi inférieure, menaçant l'existence même de la Fédération, en révélant le dessein du gouvernement de laisser tomber dans l'oubli la loi relative aux conventions collectives. L'attitude du gouvernement était si manifestement attentatoire aux intérêts supérieurs du syndicalisme professionnel que toute la C. T. C. C. s'est levée pour épouser la cause des ouvriers du textile. Et la sympathie croissante du public aidant, la victoire de la grève du textile fut assurée. Soyons toutefois profondément reconnaissants de l'intervention de Son Eminence le cardinal Villeneuve qui amena la médiation du Premier Ministre. Je me dois d'ajouter, ici, en mon nom personnel, au nom de la Confédération et au nom de la Fédération Catholique Nationale du Textile, les remerciements les plus pressés et les plus sensibles à tous les groupements syndicaux qui ont secouru financièrement les grévistes et à tous les militants, qui de près ou de loin, se sont dévoués au service de leur cause.

La grève désormais historique du textile va avoir des répercussions, dont l'on ne peut prévoir toute la portée sur la vie économique, sociale et politique de notre province; l'expansion déjà extraordinaire de notre mouvement n'en sera elle-même que d'avantage accentuée.

La C. T. C. C. doit tirer d'utiles leçons de toutes ces grèves qui l'ont secouée directement ou indirectement depuis un an. Leur multiplicité rapide, peut-elle devenir un danger, au prestige du mouvement syndical catholique? Toutes les conditions qui rendent une grève légitime la rendent-elles toujours opportune? Le financement, la direction d'une grève sont-ils des éléments dont l'on doit s'assurer le parfait concours avant de déclarer une grève? Bref, y a-t-il lieu de se demander où doit résider le véritable contrôle d'une grève dans les différents groupements de la Confédération et de rechercher comment doit se concevoir et se traduire en acte le véritable esprit de discipline des corps inférieurs envers les corps supérieurs? Dans cet ordre d'idées, des directives sont à donner ou à rappeler.

**INCORPORATION****ATELIER FERME****COMITE D'USINE**

Durant l'année la C. T. C. C. fut en butte à trois attaques de la part du gouvernement provincial.

L'on a accusé les syndicats catholiques de vouloir exercer une dictature en demandant l'incorporation obligatoire des syndicats ouvriers qui veulent faire généraliser par la loi leurs conventions collectives. Ce n'est pas pour établir le droit d'exister à un syndicat que nous demandons qu'il soit tenu de s'incorporer, mais c'est pour le contraindre à cette condition s'il veut faire étendre juridiquement les dispositions de son contrat de travail à des tierces parties dans une juridiction délimitée, revendication qu'il faut continuer à réclamer.

A l'occasion de certains différends entre organisations ouvrières, le gouvernement a déclaré qu'il ne tolérerait pas l'atelier fermé dans la province. A cette déclaration irréfléchie le bureau confédéral répondit par un mémoire préparé en collaboration par l'aumônier, le secrétaire et le président, et qui fit l'objet d'une causerie retentissante à la radio. Nous déclarons de nouveau que le gouvernement s'est immiscé dans un domaine qui ne le regarde pas, d'ordre privé et exclusivement professionnel. Le gouvernement doit savoir que l'atelier fermé veut seulement dire l'atelier syndicalisé et non la domination du patron. Qu'il sache aussi, étant donné l'insuffisance des lois actuelles sur l'organisation professionnelle, l'atelier fermé n'est qu'un moyen pour diminuer les méfaits des métiers ouverts, cause directe de la "misère imméritée" des travailleurs.

Enfin rappelons quelques tentatives encore du gouvernement de substituer des comités d'usine à nos syndicats de la pulpe et du papier dans la région du Lac Saint-Jean-Saguenay, pour négocier à leur place des conventions collectives ou simplement faire glisser les syndiqués de cette région sous l'empire de la loi des salaires raisonnables, tentative qui a avorté heureusement, grâce à l'habile consigne de la Fédération de la Pulpe et au magnifique esprit de solidarité de ses membres.

Jugeant le gouvernement à ses actes depuis un an, la C. T. C. C. a raison de se méfier des mobiles secrets qui les ont inspirés. Elle a le droit de connaître les vraies intentions du gouvernement quant au champ d'application de la loi des salaires raisonnables. La Confédération a le droit d'exiger que l'application de cette loi ne soit faite que dans la mesure de son rôle de loi complémentaire dans les industries où la conclusion de contrats collectifs s'est avérée ou est manifestement impossible. Il faut toutefois noter que cette loi, appliquée judicieusement par le gouvernement, est susceptible de rendre de réels services à de nombreuses catégories d'ouvriers qui risqueraient de rester sans protection autrement. La C. T. C. C. a le droit de réclamer du gouvernement de promouvoir, partout et toujours, d'abord les négociations de conventions collectives par le canal des syndicats. Et c'est dire qu'elle doit protester puissamment contre l'inconcevable tentative du gouvernement de saper les syndicats de la pulpe en voulant créer à côté d'eux des comités d'usine.

Voilà, bref, un ensemble d'agissements digne du pire attentat politique contre la vie même du syndicalisme ouvrier dans la province de Québec. Faut-il croire ce danger conjuré? Certains récents événements semblent le faire espérer. Mais ceci n'autorise pas à cesser de veiller avec vigilance.

**LEGISLATION**

Le présent congrès, non plus, ne faillira pas à sa tâche d'étudier les lois ouvrières susceptibles d'a-

**VIGNETTES**  
DE TOUS GENRES  
TÉLÉPHONEZ  
MARQUETTE  
4549  
JOUR ET NUIT  
La PHOTOGRAVURE  
**NATIONALE**  
LIMITÉE  
282 RUE ONTARIO OUEST  
PRÈS BLEURY MONTREAL

méliorations à toutes mesures nouvelles considérées urgentes pour le bien des travailleurs.

L'étude de la loi relative aux salaires des ouvriers précédemment appelée la Loi des Conventions Collectives occupera principalement l'attention de ce congrès.

Permettra-t-on au président, concernant cette loi, de suggérer l'amendement suivant: Enlever au ministre du Travail le pouvoir discrétionnaire et arbitraire de juger ce qu'est une association "bona fide" et préciser que les "Associations" qui pourront se prévaloir des prérogatives de la loi seront celles ayant la personnalité civile et celles dont le titre officiel de même que les noms et adresses des officiers auront été enregistrés au bureau du Procureur Général conjointement avec une déclaration que tout officier ou représentant officiel de telles associations en cette province est un citoyen né ou naturalisé du Canada.

Il faut excuser le président de n'avoir pas le temps, à ce congrès, de faire une revue de la législation ouvrière adoptée ou rejetée durant l'année en notre pays. Qu'il me suffise de demander aux congressistes s'ils croient utile que la C. T. C. C. se prononce présentement sur l'opportunité de modifier l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord pour obtenir l'uniformisation de certaines lois ouvrières d'importance essentiellement nationales?

CONCLUSION

L'année qui vient de s'écouler a été la plus mouvementée de la C. T. C. C., sa progression étonnante porte nos effectifs approximativement à 50,000 membres. Les problèmes d'organisations se multiplient, les sources de difficultés sont plus fréquentes, les griefs plus nombreux. Les appels à l'organisation venant nombreux et de partout, des concours spontanés s'offrent pour y répondre. En soi c'est bien; il y a de beaux dévoue-

ments à remercier. Mais il en surgit de l'indiscipline, du manque de cohésion dans les méthodes d'organisation. C'est humainement inévitable depuis trois ans, surtout durant l'année écoulée. Nous avons trop à faire, nous sommes trop peu pour tout faire. La direction du mouvement devient excessivement difficile. Le Bureau Confédéral a besoin de plus d'autorité, que cette autorité lui soit reconnue. La constitution la lui confère, mais cela est oublié ou inconnu. Le tout est excusable pour les raisons ci-haut données; mais il serait inexcusable de ne rien faire pour améliorer le présent état de choses. Esprit de discipline, vrai désintéressement doivent être les qualités maîtresses de tout militant sincère.

La constitution de la C. T. C. C. est sous revision, des changements importants s'imposent. Appropriée aux besoins actuels de notre Confédération, la nouvelle constitution contribuera largement à plus unifier notre mouvement.

Mais l'avenir toujours plus fécond qui s'annonce pour la C. T. C. C. doit nous faire comprendre l'impérieuse nécessité de lui préparer des chefs toujours plus avertis, pieux et apôtres à la fois.

Frappons-nous la poitrine, faisons-nous fous notre devoir pour préparer des successeurs aux dirigeants actuels? Ce devoir il nous faut, du premier au dernier, l'accomplir. Des aumôniers particuliers, dans la mesure du possible, devraient être attachés à la direction des cercles d'études. Et ces cercles devraient être ramifiés dans une fédération qui leur insufflera vie, animation et permanence.

Obscurs sont les cercles d'études mais cénacles indispensables pour l'avenir fécond du syndicalisme catholique en notre pays.

Alfred CHARPENTIER,

Président général.

métier sous une autre forme, j'aime bien la tranquillité.

L'EFFORT INTELLECTUEL

Ici la question se déplace et nous revenons à quelque chose qui me semble essentiel. Le métier vaut-il la peine d'un tel effort?

Je pense que oui. Nous sommes partis d'une considération un peu simpliste... et cependant bien vraie. Il faut vivre d'abord. Vivre ce n'est point seulement manger, boire, dormir, s'amuser. C'est cela, mais c'est encore autre chose. Si nous aimons vivre, nous aimons aussi penser. Nous sommes des hommes, des êtres raisonnables. Et c'est en fait ce que nous faisons. Seulement bien souvent nous gaspillons notre temps sur des sujets inutiles, moins intéressants et moins essentiels pour nous que la question du métier, de notre métier.

Rendons-nous compte bien simplement de l'importance que doit garder notre métier dans l'organisation de notre vie et essayons de nous adapter à cet idéal, professionnel, intellectuel et moral.

Nous venons de voir comment il était possible de rattacher notre perfectionnement professionnel et intellectuel au métier, il nous reste à voir la question du métier et de la formation religieuse.

FORMATION RELIGIEUSE

Nous sommes des ouvriers chrétiens, des ouvriers catholiques, fiers d'appartenir à une association ouvrière s'inspirant des principes de l'Eglise catholique dans l'organisation ouvrière. Comme tels, nous devons parler de la question de notre métier en chrétiens.

C'est un lieu commun, qu'on n'est pas un chrétien seulement le dimanche, mais bien tout le temps de sa vie, à chaque instant. Or la vie, nous la faisons en partie à l'atelier, à l'usine, à tout endroit où nous gagnons notre vie, ne croyez-vous pas qu'il est possible d'avoir un esprit chrétien du travail?

Car nous aurons beau nous retourner, vis-à-vis de notre métier nous ne pouvons avoir que deux attitudes: Ou il nous assomme, ou il nous prend, il nous plaît.

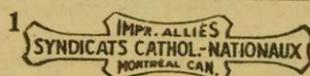
Il est impossible de ne pas prendre la seconde attitude pour nous autres chrétiens; c'est évident. Le Christ, notre chef, n'a-t-il pas travaillé avant nous, comme nous? Notre métier n'est-il pas quelque chose qui nous élève, qui fait que, au simple point de vue humain, nous sommes utiles, et au point de vue religieux, des chrétiens qui acquérons des mérites?

Alors ne subissons pas notre métier, aimons-le, aimons à être des valeurs, à être des hommes. Réfléchissons que notre métier, que ce but-là est orienté vers un idéal religieux.

Soyons joyeux, ne maudissons pas notre métier. S'il y en a qui travaillent dans l'ennui, c'est qu'ils ne le comprennent pas. Pour nous qui avons compris, souvenons-nous, que jadis au temps du Christ, le travail a été plus qu'à l'honneur, il a été divinisé. Le Christ nous a conviés à venir près de Lui, il nous soulagera, si nous trouvons le travail dur et difficile. Il nous reconfortera, et nous pourrons repartir joyeux.

Lucien VALOIS, ptre.

Assistant-Aumônier des Syndicats Catholiques Nationaux.



Ce journal est imprimé au No 430, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée). Georges Pelletier, g.d.

Rapport du comité des résolutions

Concernant la loi relative au salaire des ouvriers:

Le comité recommande:

Carte de compétence:

Que le prix de l'obtention d'une carte de compétence soit fixé à \$5.00 au lieu de \$2.00.

Que l'article 25 de la loi soit amendé par la suppression des mots suivants:

Plus de 5,000 âmes suivant le dernier recensement du Canada.

ASSOCIATION:

b—"Association" comprend: un syndicat professionnel, une union ou fédération de syndicats, un groupement de salariés ou d'employeurs *Bona fide* ou possédant la personnalité civile, ayant pour objet d'étude la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres dans le respect des lois et des autorités constituées.

Le comité recommande:

Que les mots mentionnés à la quatrième ligne dudit paragraphe "*bona fide* ou" soient retranchés.

AFFICHAGE DE CONVENTIONS COLLECTIVES:

Article 20:

Paragraphe E: Exiger de l'employeur professionnel qu'une carte de l'échelle de salaire rendue obligatoire, ou toute décision ou règlement soit affiché à un endroit convenable;

Le Comité recommande que le présent article soit rédigé comme suit: Exiger de l'employeur ou artisan qu'une copie de l'échelle des salaires ou des prix de louage de services rendus obligatoires, ou de toute décision ou règlement soit affichée dans un endroit convenable.

Au chiffre 3:

Le comité recommande que l'on ajoute après les mots le moins rémunéré "EXCLUSION FAITE DE L'APPRENTI".

ARTICLE 44:

Ajouter après les mots tout employeur les mots "OU SALAIRES".

RECLAMATIONS DE SALAIRES

Le comité recommande:

Le comité recommande au Bureau Confédéral d'étudier la loi des salaires raisonnables pour ce qui concerne les réclamations de salaires par les ouvriers, étant donné que d'après la loi actuelle, c'est l'ouvrier qui doit réclamer son salaire lui-même et non l'Office des salaires raisonnables.

RAPPORT DU COMITE DES RESOLUTIONS

LOI DU SALAIRE RAISONNABLE

ARTICLE 2: — La présente loi s'applique

A — A tous les salariés qui ne se sont pas prévalus ou qui ne désirent pas ou ne peuvent pas légalement se prévaloir de la Loi relative au salaire des ouvriers (1 George VI, chapitre 49).

B — Dans tous les cas où il est démontré à l'Office, à sa satisfaction, qu'une association de salariés ne peut s'entendre avec une association d'employeurs ou avec ou plusieurs employeurs contractant à titre personnel, pour adopter une convention de travail en vertu de ladite loi relative au salaire des ouvriers. Toutefois, la présente loi ne s'applique pas à l'agriculteur, au colon, au garçon de ferme et au domestique travaillant dans une maison privée.

RAPPORT DU COMITE

Le comité recommande qu'on retranche le paragraphe B du présent article.

Autour de mon métier

(Suite de la 1ère page)

professionnelle développée, c'est l'amélioration du rendement de notre travail. Il faut vivre, et alors il ne s'agit plus seulement de nous-mêmes, nous avons une famille, nous avons le désir bien légitime d'avoir du bonheur ici-bas, alors montons dans la profession, possédons mieux notre métier, perfectionnons notre valeur professionnelle.

D'une part, en agissant ainsi, nous allégeons notre travail, nous le rendons intéressant, intelligent. D'autre part, par contre-coup, nous devenons une valeur qui rendra inévitablement.

Nous avons dit le métier, c'est une série de recettes, de méthodes, qui nous permettent de produire tel ou tel travail, d'être utilisables.

Le métier n'est donc pas qu'une série de recettes, c'est aussi une série de méthodes. Recettes, méthodes, toute la question de la valeur professionnelle tient dans ces deux mots.

Vous savez que, de plus en plus, le machinisme tend à s'introduire dans la production. Déjà dans beaucoup d'usines, on sera peut-être moins difficile qu'autrefois sur l'habileté que possède un ouvrier pour limer, de même que dans un bureau, la belle écriture tend à perdre de son importance... N'y a-t-il pas des machines à écrire? N'a-t-on pas généralisé l'emploi des machines-outils. Il y a même des machines à calculer que l'on emploie couramment même dans les plus petits établisse-

ments de commerce. Alors adieu... l'habileté professionnelle, la machine toujours la machine s'en chargera.

Et cependant, on réclame toujours et de plus en plus une grande valeur professionnelle, c'est donc que la valeur professionnelle n'est pas cette habileté, de moins en moins nécessaire.

La valeur professionnelle est la compréhension du métier, c'est la possibilité de pouvoir discuter et juger des méthodes de travail qui caractérisent le métier.

FORMATION GENERALE

Pour en arriver à cette valeur professionnelle il nous faut une certaine formation générale. Tout en restant dans le cadre du métier, on devrait s'apercevoir qu'un homme possède une formation générale, quand il comprend le pourquoi de ce qu'il fait ou de ce qu'on lui fait faire. Il est bon que je me tienne au courant de tout ce qui se fait non seulement dans le même métier, mais ailleurs. Y a-t-il dans mon métier des différences de méthodes, de procédés, peut-on comparer les rendements en travail mieux exécuté?

Autant de questions que devrait se poser l'ouvrier soucieux de sa valeur professionnelle. Arrivé là, n'en doutons point, la préoccupation du métier est bien changée. Il commence à prendre une place importante dans la vie.

On peut objecter à tout ceci: tout cela me demanderait de véritables études que nécessite une telle connaissance du métier. Et quand je travaille huit heures ou neuf heures de la journée, je n'ai pas à être poursuivi par ce

EVÉNEMENTS A PRÉVOIR



La Noël ou le Jour de l'An reviennent avec une régularité mathématique. L'obligation de donner des cadeaux aux enfants s'impose également. N'avez-vous pas constaté plus d'une fois que cette coutume dérange votre budget? Vous vous êtes proposé, chaque année, sans doute, de mettre de côté quelques dollars régulièrement, afin de n'avoir pas à déboursier un montant substantiel en une seule fois.

Pendant qu'il en est temps, mettez en dépôt à la Banque un petit montant en prévision des fêtes de la Noël ou du Jour de l'An prochain.

Vous serez soustrait aux perturbations inévitables de votre budget si vous agissez ainsi, et puis, il y a ceci d'heureux, vous aurez probablement contracté l'habitude de l'épargne et vous y aurez pris goût. Il est probable alors que vous ne dépenserez pas en entier le montant affecté ou devant être affecté à l'achat de cadeaux. La balance restera à votre crédit à la banque et vous serez tenté de l'accroître constamment.

COMMENCEZ DES MAINTENANT A EPARGNER.

La Banque Provinciale du Canada

Chs-A. Roy, Président.

J.-U. Boyer, Gérant général.

# Rapport du Congrès

DE LA FEDERATION DU CUIR ET DE LA CHAUSSURE DU CANADA INC. TENU A QUEBEC LE 5 SEPTEMBRE 1937

Les délégués suivants étaient présents:

De Québec: MM. Joseph Rouillard, Joseph Gosselin, Alphonse Roberge, Adélarde Pruneau, Lucien Huot, Charles d'Anjou et Charles Raité.

De Montréal: MM. Joseph Beaulé, A. Blais, Olivier Côté, Lorenzo Lacroix, Ernest St-Amand et P. Duval.

De Loretteville: M. J.-R. Rivard.

Après avoir félicité les membres présents, le Président présente le rapport suivant des activités de l'année:

Notre Fédération continuant de poursuivre le but pour lequel elle a été fondée, qui est d'améliorer les conditions de travail et les salaires de ses membres, vient justement de faire légaliser un nouveau contrat collectif, qui est une amélioration considérable sur l'ancien. L'augmentation de salaire dont les ouvriers vont bénéficier par la disparition de la fameuse clause qui obligeait les patrons à ne payer que 80% de leurs employés et qui a été cause d'un si grand nombre d'injustices depuis trois ans, l'augmentation appréciable des taux horaires et l'encouragement donné par certaines clauses du contrat pour l'établissement de listes de prix à la pièce; ce que les ouvriers désirent parce qu'ils y voient plus de protection et plus de justice, parce que lesdits taux récompensent mieux l'ouvrier selon son mérite. Il se sent plus libre, n'ayant pas à subir la contrainte de celui qui l'emploie, qui avec les taux horaires a tout intérêt à augmenter la production afin de diminuer le coût par pièce. J'espère bien que les ouvriers vont être satisfaits.

Mais ce n'est pas tout d'avoir obtenu un tel contrat. Il faut maintenant unir tous nos efforts pour ne pas le laisser saboter par une interprétation contraire à l'esprit dans lequel il a été fait. Il appartient donc à nos représentants au Comité conjoint de le défendre et de maintenir ce qui a été si péniblement gagné pour que tous les ouvriers reçoivent le salaire auquel ils ont droit et que la loi soit respectée.

Il est de notre devoir à nous tous, délégués et officiers de nos syndicats, de prendre tous les moyens de renseigner les ouvriers sur leurs droits et leurs devoirs d'après la loi des salaires aux ouvriers, afin qu'ils ne s'exposent pas à des poursuites désagréables et à payer des frais et des amendes inutiles.

En plus, nous avons atteint un autre but que nous désirions depuis longtemps, celui de placer le travail féminin de la chaussure sous la protection du Comité conjoint. Il était temps, comme vous pouvez le constater. Pour la première fois depuis trois ans, notre syndicat féminin n'est pas représenté à ce congrès. C'est malheureux, mais nous nous proposons bien de travailler à le réorganiser au plus tôt.

## LEGISLATION

Notre Fédération a eu le plaisir de voir adopter plusieurs de ses résolutions par la Législature tels que les amendements à la loi des conventions collectives, une plus grande protection du droit syndical contre les renvois à cause des réclamations de salaire en exposant à l'amende les patrons et en les obligeant à faire la preuve eux-mêmes que le renvoi n'est pas fait à cause de réclamation.

## AFFILIATION

Nous avons eu des demandes d'affiliation qui ont été acceptées du Syndicat des Travailleurs en Chaussures de St-Pie de Bagot, de Grand'Mère et de Loretteville. Nous n'avons pas eu d'autres nouvelles d'Acton Vale ni de Grand'Mère, mais à Loretteville, le Syndicat se maintient. Tous ces syndicats ont été invités à envoyer leurs délégués à ce congrès.

## PROPAGANDE

Pour réaliser ces projets, vous comprenez qu'il va falloir de l'argent. Jusqu'à présent nous avons compté sur le dévouement, qui, je suis fier de le dire, n'a pas manqué dans tous les centres, que ce soit Montréal, Québec, dans la Beauce ou Loretteville et ailleurs. Il a toujours été facile de trouver des officiers et des membres qui ne demandaient qu'à mettre l'épaulé à la roue. Mais il est clair que ce n'est pas suffisant et nous ne voulons pas nous voir devancer par d'autres organisations comme il est arrivé à Grand'Mère. Pour cela il va nous falloir prendre les moyens de mettre en vigueur la résolution qui a été adoptée à Québec à l'assemblée du Bureau fédéral, le 8 décembre 1934, où il fut proposé et adopté de demander une contribution de 0.50c par année à tous les membres des syndicats affiliés pour pourvoir à l'administration de la Fédération pour qu'elle puisse rendre les services pour lesquels elle a été fondée.

Je termine en priant la divine Providence ainsi que notre patron saint Joseph de nous inspirer et de nous guider dans notre travail pour le succès de ce congrès et pour notre plus grand bien à tous.

## FINANCE

Après une assez longue discussion, il a été proposé par L. Lacroix, secondé par J. Rouillard, que la Fédération impose une contribution de 5 sous par membre par mois à chacun des syndicats, à dater du mois d'octobre, et que la province, pour fin de propagande, soit subdivisée en cinq districts: Québec, Montréal, Beauce, St-Hyacinthe et Trois-Rivières.

## COMITE CONJOINT

La représentation au nouveau Comité conjoint est ensuite votée et les noms suivants sortent de l'urne: Ernest St-Amand, Alphonse Roberge, Adélarde Pruneau, L. Lacroix et Charles d'Anjou.

## RESOLUTIONS

Que la loi des établissements relative aux "walker dies" soit appliquée dans toutes les manufactures et que demande soit faite au ministère du Travail pour la nomination de surveillants du métier dans chaque industrie.

2o—Qu'une demande soit faite au Gouvernement provincial pour une surveillance étroite des aspirateurs de poussière dans les manufactures de chaussures.

3o—Que la Fédération s'occupe dès maintenant de faire inclure dans le prochain contrat de travail la réglementation des heures de travail; la semaine de 48 heures.

4o—Que la C. T. C. C. demande au Parlement fédéral de maintenir le tarif actuel sur la chaussure et même de l'augmenter, s'il le faut, pour protéger les salaires des ouvriers.

5o—Que la Fédération s'entende avec le Comité conjoint pour organiser une délégation à Toronto pour s'efforcer de faire établir une ordonnance sur les salaires des ouvriers de la chaussure.

## ELECTIONS

Les élections sont ensuite faites toutes par acclamation. Voici le résultat: président, M. Alphonse Roberge; 1er vice-président, M. Ernest St-Amand; 2me vice-président, M. Joseph Gosselin; secrétaire-trésorier, M. Adélarde Pruneau; directeurs: MM. C. d'Anjou, J. Lacroix, J. Dorval, J. Beaulé et A. Rivard.

Adélarde PRUNEAU,  
Sec.-trésorier.

**Exigez que votre  
BARBIER  
soit membre du  
SYNDICAT**

# L'orientation de la province de Québec vers le corporatisme social

par Adrien GRATTON, L.S.C.

Le corporatisme social s'impose de nos jours à l'attention des économistes qui, séduits par la théorie du libéralisme économique, ne considéraient jusqu'ici l'idée corporative qu'avec un sourire de dédain.... Cependant, des gens pourtant sérieux ont soumis cette notion nouvelle à tant d'interprétations fantaisistes qu'il importe d'en donner un bref aperçu avant d'indiquer l'accueil qu'elle reçoit dans le Québec.

## NOTIONS DU CORPORATISME

"Le corporatisme, écrit M. Eugène Duthoit, c'est l'institution d'un corps officiel et public, intermédiaire entre les entreprises privées et l'Etat, chargé de la gérance du bien commun d'une profession déterminée. (*L'Organisation Corporative*, E.S.P., Montréal, 1935, No 256, p. 2.)

Ce système s'oppose entièrement aux idéologies de la révolution française. L'avènement du libéralisme économique avait isolé l'individu au point de vue professionnel. Si ses droits étaient lésés, il se voyait dans l'obligation de recourir à l'Etat pour les défendre. Plus tard se formèrent des syndicats patronaux et ouvriers qui donnèrent plus de force aux revendications de chaque groupe mais eurent souvent pour résultat la lutte des classes. Il faut leur substituer, comme le demande S. S. Pie XI dans l'encyclique *Quadragesimo Anno*, "des organes bien constitués, des ordres ou des professions qui groupent les hommes non pas d'après la position qu'ils occupent sur le marché du travail, mais d'après les différentes branches de l'activité sociale auxquelles ils se rattachent.

C'est ce que fera le corporatisme. Il instituera, dans toute activité sociale, des corporations, c'est-à-dire des groupements comprenant les représentants du capital et du travail qui travailleront en commun à régler les problèmes relatifs à leur profession. Ces groupements, après avoir réglementé les fonctions économiques, s'occuperont de coordonner leur effort et d'assurer entre elles un sain équilibre. Leur ensemble formera le "corps officiel et public" dont parle M. Duthoit.

La corporation aura un triple rôle: régler la question du juste salaire et rédiger des contrats collectifs de travail; arbitrer des difficultés qui pourraient survenir entre patrons et employés, comme la durée du travail, l'apprentissage, l'organisation des corps de métiers;

réglementer la production pour la faire concourir au bien général de la société.

On le voit, le corporatisme tend d'abord à régler l'angoissant problème de la subsistance des masses ouvrières et par conséquent les conflits du patronat et du salariat. Toutefois, ce serait une erreur de croire que là se termine son rôle. Comme le notait avec justesse M. Jean Le Cour Grandmaison, en plus du problème matériel de la production qui recherche le "bien commun de l'humanité", ... "Il y a le problème de la profession qui est un problème humain, le problème des intérêts matériels, moraux et spirituels du travailleur à tous les degrés de l'échelle. Ces deux problèmes sont distincts, on ne l'a que trop constaté à diverses reprises, notamment au dix-neuvième siècle, où l'on a vu simultanément la production prospère et la profession misérable. Cependant, le problème de la profession domine celui de la production de toute la hauteur dont l'homme domine la création matérielle." (*Comment Envisager un Programme de Restauration Sociale par les Corporations*, Fédération Nationale Catholique, Paris, p. 6.)

C'est un vérité que l'on a trop oubliée jusqu'ici. L'homme n'est pas né pour vivre sous la dépendance de l'activité économique, mais pour la dominer. Le progrès n'est qu'un mythe lorsqu'il augmente la production sans qu'il en résulte au sein des foules ce qu'on me permettra d'appeler un mieux-être. Vouloir considérer l'homme comme un simple rouage dans le mécanisme des affaires, comme un être anonyme destiné à jouer un rôle passif dans un monde dominé par l'appât du gain, c'est amputer sa nature de tout ce qui en fait la grandeur, c'est lui arracher le cerveau et le coeur, en faire un être standardisé à peine différent des machines qu'il dirige.

La corporation remplit un rôle économique, mais surtout un rôle social. Elle replace l'homme au centre de la création; elle organise sa vie en fonction de sa destinée. En

# Liste des noms des donateurs

## RE COMITE DE LA FETE DU TRAVAIL

Hon. Henry-L. Auger, ministre de la Colonisation, ,  
Eugène Bélanger, échevin du quartier Ste-Marie,  
J.-Grégoire Bélanger, député de Montréal-Dorion, ,  
C.-Auguste Bertrand, député de Montréal-Laurier,  
Ernest Bertrand, député de Montréal-Laurier,  
W.-H. Biggar, président de la Com. Métropolitaine de Montréal,  
Lt-Colonel H. Desrosiers, vice-président, Imperial Tobacco,  
Hector Dupuis, échevin du quartier Papineau,  
Alfred Filion, membre du Comité exécutif,  
Hon. Adélarde Godbout, chef du parti libéral, ,  
A.-E. Goyette, leader du Conseil de Ville,  
J.-Edouard Jeannotte, membre du Comité exécutif,  
Trefflé Lacombe, membre du Comité exécutif,  
Hon. Rodolphe Lemieux, sénateur,  
Hon. Alphonse Raymond, conseiller législatif,  
Son Hon. Adhémar Raynault, maire de Montréal,  
E.-A. St-Père, député d'Hochelaga,  
Hon. Gordon W. Scott, conseiller législatif,  
Ovide Taillefer, président du Comité exécutif,  
Thomas Vien, député de Montréal-Outremont.

l'arrachant à l'insécurité du lendemain de même qu'à cette obsession constante du problème matériel que créait en lui le désarroi de la vie moderne, elle lui permet de s'élever au-dessus des considérations utilitaires pour viser avant tout au développement harmonieux de ses facultés. L'ordre social nouveau recherche l'équilibre des affaires et la répartition équitable des richesses afin que l'usine ne serve pas à disloquer les foyers mais en assure plutôt la sécurité et la grandeur, afin que l'homme soit libre de se donner avant tout aux tâches morales et intellectuelles qui l'attendent.

## ELEMENTS ESSENTIELS DU CORPORATISME

Quatre éléments sont essentiels au corporatisme: le statut juridique de l'organisation professionnelle; l'extension juridique du contrat collectif de travail; les comités mixtes, réunissant les représentants des patrons et des salariés; les divers groupements corporatifs.

L'organisation professionnelle préconisée par l'ordre nouveau ne supprime pas les syndicats; au contraire, elle en fait la base du régime et requiert que l'Etat leur accorde, pour les fortifier, un statut légal, c'est-à-dire une reconnaissance officielle manifestée par une législation appropriée en vertu de quoi ils auront, par exemple, le droit de posséder, de signer des contrats, d'ester en justice, etc.

Le syndicalisme, une fois organisé, trouve dans l'extension juridique du contrat collectif de travail son complément indispensable. C'est en effet le meilleur moyen de protéger à la fois l'employeur et l'employé dans les questions du salariat et de l'apprentissage. Jusqu'ici, des gages dérisoires et la menace perpétuelle du chômage imposaient à la plupart des salariés un niveau de vie insuffisant. Tout le monde reconnaît aujourd'hui qu'il faut rendre aux masses ouvrières un pouvoir d'achat plus grand, mais que l'Etat se montre incapable de réaliser cette réforme. Les législations établies un peu partout ne représentent que de simples palliatifs capables tout au plus de corriger partiellement une situation défectueuse.

Les unions ouvrières se sont vite rendu compte qu'il valait mieux se protéger elles-mêmes. Elles ont trouvé dans le contrat collectif de travail, c'est-à-dire le contrat signé au nom de tous les ouvriers occupant une même fonction dans une entreprise, le moyen de leur assurer une rémunération convenable et de mettre fin aux abus causés par les tractations individuelles. Le principal grief du patronat contre cette

méthode, c'est qu'elle place dans une situation désavantageuse vis-à-vis de ses concurrents l'employeur qui paie les gages les plus élevés, soit qu'il ait plus de générosité que les autres, soit que le syndicat avec lequel il traite se montre plus puissant que d'autres.

Le seul moyen de corriger cette situation, c'est de recourir à l'extension juridique du contrat collectif de travail. Que veut dire cette terminologie un peu lourde? Cela signifie que, lorsqu'un syndicat de travailleurs signe un pareil contrat avec un ou plusieurs patrons dans une branche quelconque de l'activité économique, la loi, moyennant certaines conditions qui varient d'un pays à l'autre, oblige tous les patrons dans cette branche de l'activité économique à observer les conditions établies par ce contrat. Les avantages de cette législation sont manifestes. Elle empêche les employeurs de se faire la lutte au moyen de coupures successives dans les salaires, et protège ceux d'entre eux qui désirent sincèrement concourir au progrès de la société en accordant une rémunération juste à leurs employés.

Enfin, pour assurer la paix sociale, il est indispensable d'établir des comités mixtes groupant les délégués des syndicats ouvriers et patronaux dans chaque profession ou service économique. L'organisation professionnelle n'est pas complète si l'on ne fait pas collaborer ensemble le capital et le travail. Les syndicats, outre d'opposer ces deux classes, ont le désavantage de grouper les gens sans tenir compte de leur fonction économique. Ainsi, le syndicat des maçons n'a aucune relation avec celui des charpentiers ni celui des peintres, bien que tous ces emplois s'exercent dans le même cadre professionnel. Il faut joindre les représentants de tous ces groupes dans un comité où patrons et ouvriers verront à l'intérêt général de la profession et s'occuperont de régler, avec les organismes similaires, les questions d'ordre inter-professionnel. Les différends qui naîtront dans une profession relèveront de ce comité mixte. Il est désirable que l'arbitrage devienne obligatoire entre patrons et employés, ceux-ci renonçant à la grève et ceux-là au lockout. Les comités mixtes rendent d'immenses services à l'industrie en permettant à tous les groupes sociaux de régler en commun les problèmes de la production.

On le voit, la base du corporatisme, ce sont les syndicats, syndicats patronaux et ouvriers agissant d'abord chacun pour leur compte, puis formant dans chaque branche de l'activité économique des comités mixtes, réunissant les délégués des employeurs et des différentes catégories de salariés — techniciens, employés de bureau et ouvriers. Au-dessus de ces organismes se placera la corporation qui joindra les représentants des différents comités mixtes dans un seul conseil qui sera, suivant le cas, la corporation de l'industrie, de l'agriculture, des transports, etc. L'ensemble des corporations et leur couronnement par un conseil économique forme le système appelé corporatisme social.

Certains économistes adoptent une autre terminologie suivant laquelle chaque comité mixte ou chaque groupement professionnel est une corporation. Ainsi, suivant cette désignation, la corporation de l'industrie laitière, corporation des fromagers, corporation des agronomes, etc. D'après la première terminologie, chacun de ces groupes se désignerait sous le nom de comité ou d'union — union des agronomes, comités des fromagers, etc., et l'ensemble de la profession agricole recevrait seule

le nom de corporation. C'est une simple question de termes sur laquelle il sera bon que les économistes s'entendent avant que le public n'ait quelque embarras à s'y retrouver. Dans la province de Québec, on fait d'habitude un usage très général du mot corporation par lequel on désigne les comités mixtes ou même parfois une simple association professionnelle, comme la Corporation des Agronomes.

Les corporations devront être diversifiées suivant les fonctions économiques, car ces dernières ne sauraient recevoir dans tous les cas un cadre identique. Elles établiront par elles-mêmes les statuts et les différents organismes propres à chacune d'elles. Il est donc impossible de tracer d'avance un plan détaillé d'organisation corporative; l'on peut tout au plus en proposer les grandes lignes suivant l'idée que l'on se fait de ce système. Voici le plan que propose pour le Québec M. Esdras Minville, au nom d'un groupe d'économistes et d'hommes d'affaires qui a pris le nom de Comité de Défense Économique. (*Comment établir l'Organisation Corporative au Canada, E.S.P.*)

1. — À la base, il y aura "des associations professionnelles du type corporatif, c'est-à-dire réglementées et disciplinées, et comportant au besoin des syndicats d'employés et des syndicats de patrons réunis dans un conseil supérieur où seront débattus les problèmes du métier et de la profession". Le Comité prévoit pour le moment les associations suivantes: capital foncier, fonctionnarisme, commerce, industrie, agriculture, artisanat, inance, travaux intellectuels. "À cette liste devraient s'ajouter naturellement des associations de consommateurs, de locataires, etc., non encore formées chez nous et qui sont un rouage nécessaire de l'organisation corporative. Plusieurs de ces corporations se prêteraient naturellement à des divisions nombreuses. Il est impossible, travaillant sur le papier, d'en indiquer, même d'en prévoir le nombre. La corporation de l'industrie, par exemple, en comporterait plusieurs et constituerait à elle seule une imposante mosaïque de syndicats et conseils. Nos syndicats et conseils. Nos syndicats ouvriers actuels en donnent une idée."

2. — Une chambre corporative, groupant toutes les corporations de la localité, serait organisée dans chaque municipalité dont l'importance justifierait cette organisation.

3. — Ces chambres locales enverraient ensuite des délégués aux chambres régionales correspondant aux régions économiques de notre province. "Les questions d'intérêt régional, discutées d'abord dans les diverses associations professionnelles puis dans les chambres locales, arriveraient ensuite à la chambre régionale qui les étudierait, non plus au seul point de vue d'un groupement professionnel ou d'une localité, mais au point de vue des besoins et des intérêts de tous les groupements professionnels dans toutes les localités de la région."

Un bureau d'études recevrait les communications des chambres locales, en ferait le triage et compléterait les dossiers avant de les transmettre aux chambres régionales.

4. — Enfin toute question intéressant le pays tout entier relèverait de l'Office national des forces productives, groupant des représentants de toutes les corporations délégués par les chambres régionales.

Cet Office national des forces productives tiendrait lieu, je présume, d'un conseil économique na-

tional qui est un rouage indispensable du corporatisme. Il faut de toute nécessité doter chaque pays de cet organisme qui sauvegarde l'intérêt général en unifiant les tendances des diverses corporations et en empêchant leurs activités de s'orienter vers l'égoïsme professionnel ou régional. Les tâches du conseil économique seraient de réunir et de soumettre à l'approbation du Conseil des Ministres les constitutions des corporations et les contrats collectifs de travail, de régler les litiges entre les professions ou les régions, d'ordonner la production en compilant des renseignements sur les marchés et en soumettant au gouvernement constitué des projets de loi d'ordre économique et social. Bref, rien de ce qui concerne la direction des affaires ne lui serait étranger.

C'est le conseil économique qui sert de lien entre les corporations et l'Etat. Comment se fera cette jonction? comment le corporatisme social s'emboîterait-il dans le cadre politique de la nation? Ainsi, dans la province de Québec, devrions-nous confier aux corporations le soin d'élire les représentants de notre Conseil Législatif? C'est ce que préconisent certains défenseurs de l'ordre nouveau. À leur avis, la chambre des députés continuerait de dépendre du suffrage universel, alors que le sénat à qui serait réservée toute législation d'ordre économique et social serait élu par les corporations. Ou encore, il y aurait deux chambres des députés: l'une, élue par les corporations, dirigerait la vie économique; l'autre, élue au suffrage universel, s'occuperait de toute autre question.

Ce système n'a pas seulement des partisans. "Nous ne sommes pas convaincu, écrit Julien Lescaze, par les arguments des partisans d'une Chambre économique législative. Il n'est pas possible de délimiter ce qui est du domaine politique ou ce qui appartient à l'économique. Une confusion inévitable des pouvoirs et des compétences serait source de désordres et une chambre de plus risquerait bien vite de présenter les mêmes défauts que l'on reproche au parlementarisme. *L'Ordre Nouveau*, Montréal, 5 mai 1937.)

Cette objection sérieuse valait d'être signalée, bien que nous n'ayons pas l'idée d'examiner cette question plus longuement. Le corporatisme social ne cherche qu'à soulager l'Etat de pouvoirs qui normalement doivent être attribués à des organismes inférieurs; il ne tend pas précisément à modifier les cadres politiques d'un pays. Ce serait une erreur de croire que les réformes sociales s'accompagnent nécessairement ou de préférence de chambardements dans l'organisation des Etats.

Mais alors la question se pose de nouveau: comment s'établissent les relations de l'Etat avec les corporations? Le Conseil Économique que réclament tous les économistes de notre pays aura-t-il le pouvoir de légiférer par lui-même, sans obéir aux directives de l'Assemblée Législative? Ce serait retomber dans la difficulté que nous venons de rencontrer et instituer une dualité de pouvoir en établissant un Etat dans l'Etat. Un gouvernement ne peut se départir de son autorité; il n'a pas le droit de la diminuer en la partageant. M. Eugène Duthoit a là-dessus d'excellentes remarques: "La question du rôle économique de l'Etat a été souvent mal posée, nous dit-il. Ne voyant dans l'Etat que le gouvernement, on s'est demandé quels sont les domaines où c'est lui qui doit faire et quels sont ceux où il doit laisser faire. Ainsi posée, la

(Suite à la page 6)

## Encouragez nos annonceurs

### PHARMACIE PINSONNAULT

1390 RUE ONTARIO EST, COIN PLESSIS — MONTREAL  
Tél. AMherst 5544 — CHerrier 0376

CLairval 7902 Service courtois et diligent

### AQUILA LAPOINTE

ASSURANCES

Vie — Feu — Automobile — Vitrine — Vol — Accident —  
Maladie, etc., etc.

4466, RUE LAFONTAINE — MAISONNEUVE MONTREAL  
(Angle William-David) —  
MEMBRE DU CERCLE LEON XIII.

Tél. FR. 0117 Accommodation spéciale pour délégués

### HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUE, prop.

Amherst et Demontigny (à proximité de l'édifice des Syndicats)

Tél. LANcaster 2412

### ANDERSON & VALIQUETTE

Comptables - Vérificateurs

J.-Charles Anderson, L.I.C. Roméo Carle, C.A.  
Jean Valiquette, C.A., L.I.C. A. Dagenais, C.A.  
84, RUE NOTRE-DAME O., MONTREAL

Service jour et nuit CHerrier 8676

### GARAGE LAMY

LAVAGE, GRAISSAGE, HUILAGE  
et REPARATIONS GENERALES

1310 DEMONTIGNY EST (Entre Panet et Visitation)

### Librairie Beauchemin Limitée

430, rue St-Gabriel — Montréal  
LIBRAIRES — EDITEURS — IMPRIMEURS



### GANTERIE

Gilets de cuir Tricots  
Vêtements de travail Chemises

Costumes pour le sport,

etc., etc.

### Acme Glove Works Limitd

MONTREAL

Fabriques à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

# L'orientation de la province de Québec vers le corporatisme social

(Suite de la page 5)

question est insoluble. Car le gouvernement ne doit à lui seul — toute collaboration extérieure à lui étant supposée exclue — exercer aucune fonction économique. Et il est également vrai qu'il ne doit se désintéresser d'aucune. En tout des collaborations s'imposent, et en tout aussi l'Etat doit garder, à la faveur d'une surveillance attentive et d'un arbitrage solidement informé, les grands intérêts généraux et permanents de la nation: s'il le faut, c'est à lui de briser les égoïsmes individuels et collectifs, les résistances, d'où qu'elles viennent." (E.S.P., No 268, p. 28 et 29.)

Mieux vaut donc, semble-t-il, n'accorder au Conseil Economique que les attributions que j'ai énumérées plus haut ou d'autres de ce genre, et le maintenir sous la dépendance de l'Etat. Le Conseil Economique recommanderait au Conseil des Ministres telle loi sociale, telle réforme économique qu'il croirait de nature à favoriser l'ensemble du pays; il reviserait les règlements des corporations avant de les soumettre à l'approbation de l'Etat, mais ce dernier serait seul juge de toutes ces questions et c'est à lui qu'appartiendrait la direction de la vie économique. Une législation efficace devrait appuyer les mesures proposées par le Conseil Economique, pour empêcher que des influences politiques n'en viennent contrarier l'oeuvre. On pourrait par exemple établir la procédure suivante:

1. — Le Conseil Economique publierait dans la *Gazette Officielle* tous les projets de loi qu'il soumettrait au Conseil des Ministres. Le public exercerait, de cette manière, une surveillance rigide sur les activités de cet organisme.

2. — L'Assemblée Législative devrait adopter ou rejeter en bloc tous les projets de loi qu'il soumettrait. Seul, un vote des deux tiers des députés pourrait les rejeter. Il serait ainsi impossible à ces derniers de retarder une législation efficace pour de simples considérations de parti; il leur serait impossible également d'en dénaturer le sens par des amendements inopportuns.

## LE CORPORATISME, LA DICTATURE ET LA DEMOCRATIE

Bien des gens confondent inconsciemment ou volontairement le corporatisme avec la dictature ou le fascisme. Rien cependant n'est plus faux. La dictature est un régime politique par lequel un seul homme concentre entre ses mains les pouvoirs de la nation. Les pays recourent parfois à ce gouvernement d'autorité lorsqu'ils se sentent impuissants à défendre autrement la paix intérieure. Le fascisme est une dictature qui se fait une mystique de l'Etat et prétend lui asservir toutes les forces de la nation — individus, familles, associations. Entre ces formes politiques et le corporatisme social, qu'y a-t-il de commun? Absolument rien. Cela ne veut pas dire que le corporatisme ne puisse s'établir dans un pays concurrentiellement à la dictature, ni que cette dernière ne puisse aider à son développement. L'Italie fasciste, de même que certains régimes dictatoriaux, ont instauré chez eux des régimes basés partiellement sur le corporatisme politique, et c'est ce qui a tant contribué à populariser l'idée saugrenue que fascisme et corporatisme sont inséparables.

En fait, même le corporatisme politique peut se passer de la dictature et s'accommoder facilement de la démocratie. Quant au corporatisme social, le seul qui nous intéresse ici, il ne tend en aucune façon à modifier les régimes politiques, comme le prouvent les essais qui en ont été faits en Suisse et en Belgique. Il ne cherche qu'à leur donner l'appui d'un conseil économique pour les décharger de tâches qui ne leur appartiennent pas. Il peut donner lieu à quelques lois nouvelles; il impose aux parlements certaines obligations à son égard, afin que l'oeuvre qu'il tend à établir ne soit pas à la merci de manoeuvres politiques, mais les changements minimes qu'il préconise ne modifient pas sensiblement la constitution d'un pays. Il n'est qu'un faisceau d'organismes professionnels mis au service de l'Etat, que ce dernier soit démocratique, monarchique ou dictatorial.

Le corporatisme social aura même plus de chances de succès dans un pays démocratique. Pour qu'un ordre nouveau réalise des réformes durables, il faut qu'il soit l'oeuvre collective et graduelle d'un peuple et non la réalisation hâtive qu'un seul homme impose à sa nation sans qu'elle soit préparée à ce changement. Or, dans les pays démocratiques, aucune autorité ne forcera le peuple à se plier à cette discipline nouvelle. C'est lui plutôt qui, obéissant aux directives de ses économistes et de ses sociologues, réclamera l'ordre nouveau dont il tracera lui-même l'agencement avec une patience et sage lenteur. La simplicité des premiers schémas fera graduellement place à des cadres et des organismes plus complexes qui renfermeront et régleront toutes les activités économiques du pays concerné, afin de les plier à une discipline génératrice d'un réel progrès parce qu'elle fera régner partout le bien-être et la paix.

Le corporatisme cependant, comme tout système social, n'a de valeur que par l'accord des volontés de la nation. Dressons-en les cadres de la façon la plus parfaite possible et nous aurons travaillé vainement si nous n'obtenons pas la coopération des diverses classes sociales et si nous n'imprégnons pas celles-ci de cet esprit de justice et de charité qui résulte de l'acceptation des lois divines. L'histoire témoigne que toute société humaine est vouée à la ruine si les préceptes de la morale n'en constituent pas le fondement.

Ce n'est pas en vain que l'Evangile a été prêché aux hommes. Ils n'ont pas le droit de croire que le catholicisme doit régler seulement la vie individuelle et familiale; leurs actes publics doivent être en accord complet avec la foi qui détermine leurs attitudes quotidiennes. L'homme sans esprit religieux devient un loup pour l'homme, car il a rejeté la seule puissance capable de freiner ses passions. Les sociétés n'échappent pas à cette conséquence. Vouloir continuer à maintenir les affaires en dehors de toute influence morale, vouloir continuer à bâtir une société matérialiste entièrement vouée au culte de l'or, c'est faire fausse route, c'est aboutir fatalement à l'échec. C'est un fait indéniable: l'ordre nouveau devra faire appel avant tout à l'esprit religieux et civique de ses participants s'il veut s'établir sur les bases stables. A la mystique révolutionnaire que les communis-

tes font miroiter devant la pensée des travailleurs, à la mystique de l'Etat que les pays totalitaires dressent devant la volonté de leurs sujets, substituons la mystique de la paix sociale obtenue par l'accomplissement de nos devoirs à l'égard de nos concitoyens, par l'obéissance aux lois de la justice.

## URGENCE DES REFORMES SOCIALES

Est-il essentiel de montrer la nécessité du corporatisme social, puisque le simple exposé de ce système devrait être de nature à mettre en lumière ses avantages? Néanmoins, nous trouverons profit à jeter un coup d'oeil sur la situation actuelle de la société pour en montrer le désordre et reconnaître l'urgence de la réforme de fond en comble.

Après l'abolition des corporations du moyen-âge, les nations s'abandonnèrent à l'individualisme, toute association ouvrière était strictement prohibée, le droit de grève était même refusé au travailleur. Ce fut l'avènement du libéralisme économique qui prétendait établir les affaires sur une base de liberté absolue devant conduire en fin de compte à l'équilibre des intérêts particuliers. Est-il besoin de rappeler une fois de plus la faillite de ce régime qui a conduit à l'écrasement du plus faible par le plus fort? On sait dans quelle misère vivait le prolétariat tout le long du XIXe siècle. M. M. De-fourny nous en fournit quelques exemples entre mille autres: "A Lyon, en 1831, dans la soierie, écrit-il, on gagne 18 sous pour une journée de travail de 18 heures: un sou par heure. Les ouvriers s'insurgent, recourent à une prise d'armes et, drapeau noir en tête, avec le cri de ralliement: "vivre en travaillant ou mourir en combat-

tant", montent à l'assaut de la bourgeoisie. La révolte est noyée dans le sang. En Belgique, d'après le recensement industriel de 1846, dans les lineries, les hommes gagnent 80 centimes par jour, les femmes 48, les enfants 40, et les filles 38. Dans les mines de houille, en 1850, les ouvriers du fond gagnent 1.72 franc par jour... Les trois quarts de nos travailleurs touchent 50 centimes à deux francs de rémunération quotidienne: le salaire de 2 francs est un gros salaire qui n'est guère dépassé que dans les verreries. Le travail normal dure de 6 heures du matin à neuf heures du soir. Mais les journées de 16, 17 et 18 heures ne sont pas rares. Dans les industries à feu continu on peine 24 heures d'affilée, et dans les industries saisonnières on est sur pied sans interruption parfois pendant plusieurs jours. Jusque très avant dans le XIXe siècle, à l'usine des produits chimiques d'Engis, certaines catégories d'ouvriers n'obtiennent trois heures de liberté qu'après 24 heures de présence à côté de leurs fours. Le repos du dimanche et le repos nocturne sont sacrifiés au besoin de produire. La vie du travailleur est un enfer. Avec une nourriture insuffisante, une besogne torturante par sa durée, des loisirs réduits à zéro, un sommeil à peine esquissé, les forces s'usent vite et l'organisme dépérit rapidement. D'autant plus que le Moloch industriel les jette dans la fournaise à un âge très tendre: en 1846, il y a dans notre pays (la Belgique) 6,000 ouvriers et 8,000 ouvrières de 9 à 12 ans, 1,508 ouvriers et 4,702 ouvrières de moins de 9 ans. (Vers la Réorganisation Corporative. Dewitt, Bruxelles, 1926.)

Après un siècle de misère et de luttes sociales, les droits des tra-

vailleurs finirent par s'imposer à l'attention publique. Les gouvernements élaborèrent un peu partout une législation sociale qui rendit un peu moins dure la situation de l'ouvrier. Mais ces palliatifs ne remédiaient que partiellement aux désordres généralisés. Pour atteindre la racine même du mal, il aurait fallu qu'ils s'attaquent aux principes du libéralisme économique. Comme les affaires se traitent encore suivant les mêmes normes, elles ont finalement abouti à la pire crise que l'humanité ait connue depuis l'avènement du christianisme. Depuis plusieurs années, plusieurs millions d'hommes vivent aux dépens de l'Etat. Comme l'écrivait S.S. le Pape Pie XI: "A la liberté du marché a succédé une dictature économique. L'appétit du gain a fait place à une ambition effrénée de dominer. Toute la vie économique est devenue horriblement dure, implacable, cruelle."

Les Canadiens français, qui habitent l'un des pays les plus riches au monde, ont pourtant subi durement les méfaits de la concentration progressive des richesses entre les mains de quelques privilégiés. Aucune nation civilisée ne compte autant de chômeurs que la nôtre, en tenant compte du chiffre de sa population; aucune n'a connu comme elle ce que l'un de ses plus vaillants défenseurs, M. l'abbé Liouel Gurolx appelait "la débâcle incessante de notre classe moyenne"; aucune ne s'est orientée si vite vers la misère, alors qu'une multitude de richesses inexploitées s'offrait pourtant à son initiative. C'est que le problème social se complique chez nous d'un problème national, puisque le Canadien français doit faire face à une majorité puissante et hostile et qu'il n'a pas toujours trouvé des pro-

## Tableau des assemblées des Syndicats, 1231 rue Demontigny

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Menuisiers Pressiers de journaux B. Exé. des cordonniers Exécutif employés d'hôpitaux Pressiers de ville	Maitres-barbiers Conseil de Construction  Exécutif des Tramways Fonctionnaires municipaux Empl. de la Cité	Monteurs Nos 1 et 7 Cuir à semelles Conseil d'imprimerie Gantiers Machinistes Plombiers Terrassiers - manoeuvres Travailleurs du Port (27 N.-Dame E.)  Monteurs Nos 1 et 7 Cuir à semelles Machinistes Electriciens Distributeurs de pain Distributeurs de lait	Cercle Léon XIII (assemblées suspendues pendant l'été)  Conseil Central Maréchaux ferrants et forgerons	Briqueteurs Tailleurs de cuir Tressers Plâtriers et finisseurs en ciment Tailleurs de pierre  Tailleurs de cuir Tressers Plâtriers et finisseurs en ciment Employés d'hôpitaux Gros gants
Menuisiers Industrie du journal: adressographes expéditeurs distributeurs B. Exéc. des cordonniers Exécutif employés d'hôpitaux Pressiers de ville	Conseil de construction	Monteurs Nos 1 et 7 Cuir à semelles Typos Relieurs Machinistes Chauffeurs d'autos Plombiers Terrassiers-manoeuvres. Travailleurs du Port (27 N.-Dame E.)	Cercle Léon XIII (assemblées suspendues pendant l'été) Syndicat des employés de Tramways, section des chauffeurs d'autobus.	Briqueteurs Tailleurs de cuir Tressers Plâtriers et finisseurs en ciment Lattes métal. Tailleurs de pierre
Fédération de l'imprimerie Auto-Voiture Peintres B. Exéc. des cordonniers Latteurs en bois	Syndicat des Tramways Empl. de la Cité	Electriciens Distributeurs de pain Monteurs Nos 1 et 7 Cuir à semelles Machinistes	Conseil Central	Tailleurs de cuir Tressers Plâtriers et finisseurs en ciment
B. Exéc. des cordonniers.		Monteurs Nos 1 et 7 Machinistes		Tressers Tailleurs de cuir Plâtriers et finisseurs en ciment

Note: Le Syndicat des boulangers, section de l'intérieur, se réunit le 2e et 4e samedi.  
Syndicat du Textile, le dernier mercredi de chaque mois.  
Association des Postes (au Bureau de Poste) le 3e samedi.  
Assemblée générale des cordonniers le dernier vendredi de chaque mois.

secteurs en ceux qui avaient mission de le défendre.

Comment expliquer, devant les déordres engendrés par le libéralisme économique, la fidélité surprenante que la plupart des économistes manifestent à l'égard de ce régime? Reconnaissons tout de suite que cette théorie vaine a ses côtés séduisants. Ne pas contrarier le libre fonctionnement des entreprises, fournir à tous un accès égal à la propriété, donner à la production un élan formidable en enlevant une réglementation dvenue, il est vrai, tracassière, voilà des motifs assurément sérieux d'adhérer à la formule en laquelle se trouvaient toutes ces réformes. L'ennui, c'est qu'elle n'a pas et ne pouvait pas porter de pareils fruits. La libre concurrence n'existe plus, puisque les monopoles, un peu partout, ont conquis le marché par des procédés souvent blâmables. L'ouvrier a certes libre accès à la propriété, mais les masses populaires s'appauvrissent de plus en plus. La production s'est multipliée, c'est entendu, mais le mal, c'est qu'elle s'est multipliée au point de dépasser les besoins des consommateurs et qu'elle a fermé à d'immenses foules l'accès au travail.

"Vous voulez réglementer la production, nous disent les économistes, mais que faites-vous du progrès, qui ne s'accommode d'aucune restriction?" — Le progrès, c'est un bel idéal; encore faut-il qu'il corresponde à des réalités. Qu'importe qu'on nous montre des machines géantes, si l'ouvrier chôme; qu'importe que l'on augmente le confort, s'il ne doit servir qu'à une poignée de privilégiés et si le peuple doit vivre de la mendicité; qu'importe que l'on produise à plein rendement si l'on ne rémunère pas le travailleur et s'il est soumis comme une simple marchandise à la loi de l'offre et de la demande. Le progrès réside dans une juste distribution des richesses, dans la répartition du bien-être entre toutes les classes sociales. Le véritable progrès d'ailleurs ne se ramène pas à une simple ques-

tion économique; il se situe dans l'accroissement du patrimoine intellectuel et moral de l'humanité. On ne le trouve pas dans une société qui asservit l'homme à la richesse et qui fait du peuple une tourbe avilie, désaxée, orientée sans cesse vers l'idéal révolutionnaire.

Au reste, les tenants du libéralisme économique doivent eux-mêmes reconnaître que les gouvernants de tous les pays font sans cesse d'innombrables accrocs à leurs principes. Les hommes d'affaires n'hésitent pas à réclamer l'intervention de l'Etat quand ils sentent leurs intérêts menacés. Dégrevements d'impôts, contingents, embargos, primes à la production, cartels, quotas de production, voilà autant de moyens auxquels recourent les gouvernants et les industriels pour réglementer les marchés, sans compter les nombreuses lois sociales qui disciplinent de plus en plus le travail.

Les interventions de l'Etat ne sont pas toujours opportunes, loin de là; mais le pire défaut du libéralisme économique, c'est justement de ne laisser aucun choix entre l'étatisme et le communisme. Ou l'Etat totalitaire ou l'Etat révolutionnaire, crient les événements qui se déroulent sous nos yeux. Ceux qui ne veulent ni de l'un ni de l'autre se tournent résolument vers l'économie ordonnée. On désigne ainsi la réglementation de la vie économique d'un pays en vue de maintenir l'harmonie entre les intérêts des particuliers et du public, et d'améliorer constamment le niveau moyen de la vie. L'économie ordonnée n'est pas nouvelle. Les pays s'y orientaient depuis longtemps sous la poussée surtout des sociologues catholiques. Ce qui n'était jusqu'ici qu'une législation fragmentaire s'inspire maintenant d'une doctrine bien cohérente, celle du corporatisme social dont nous voyons partout des réalisations partielles. Elle seule permet à la société de se réorganiser sans des recours abusifs et constants à l'aide de l'Etat.

LE CORPORATISME, ECOLE DE SOLIDARITE

A ces raisons d'ordre général viennent s'ajouter chez nous de nombreux motifs d'adhérer au corporatisme social. La première utilité en serait de nous guérir de notre individualisme querelleur. Tous les peuples de la terre se plaignent du manque de coopération et de la jalousie. Ces défauts cependant se manifestent ici avec une rare acuité. L'aigreur, le dénigrement, la déloyauté, la haine à l'égard du novateur sont faits courants au Canada français. C'est un état d'esprit malheureux chez une nation qui tient dans son pays le rôle d'une minorité et qui doit, pour survivre, demander sans cesse aux individus qui la composent de s'unir en face du danger commun. Aujourd'hui, nous tenons dans la politique et les affaires une place de plus en plus restreinte. Nous sommes si pauvres que notre survivance même comme groupe distinct en est menacée, à moins que nous ne retrouvions l'unité et la constance dans les luttes que nous devons entreprendre surtout dans le domaine économique. Pourtant, nous sommes plus que jamais désunis.

Le corporatisme social nous guérira de ce défaut, car il est avant tout une école de solidarité. Il demande la coopération de tous à l'établissement de la paix sociale et proclame que le bien-être individuel ne peut résulter que de la prospérité générale. Cet ordre nouveau oblige patrons et ouvriers à se soumettre constamment leurs différends afin de trouver une base d'entente; il établit entre eux le lien de la corporation où ils font en commun l'étude des problèmes de la profession après les avoir examinés dans leurs syndicats respectifs. L'organisation professionnelle ainsi conçue permet aux parties intéressées d'élargir leurs conceptions sociales, d'oublier le point de vue étroit de leurs revendications parfois outrées pour comprendre enfin que la vie en société comporte autant de devoirs que de droits. Des questions qui jusque-là ne recevaient d'elles qu'une attention distraite, comme celles de l'équilibre économique, de la compétence professionnelle, de l'interdépendance des activités économiques, du progrès moral de l'humanité, passent au premier plan de leurs préoccupations. Le levain de la coopération tue les ferments de l'égoïsme dans le monde patronal et ceux de la révolte dans le monde entier. Les unions ouvrières et patronales deviennent par le corporatisme des cercles d'études où se préparent les chefs de la profession, des hommes ayant une compréhension large des problèmes sociaux parce qu'ils les auront mûris dans la réflexion et la discussion, des hommes désireux d'accorder à l'avancement intellectuel et moral de l'humanité une attention qu'ils n'avaient donnée dans le passé qu'au progrès technique, des hommes enfin qui renoveront le monde parce qu'ils y réintroduiront une idée méconnue: celle de l'effort commun vers une vie meilleure à tous, de l'unité dans le travail malgré la diversité des fonctions

humaines. Ils envisagent la profession comme une cellule dans la société, comme une famille où chacun tient un rôle différent, mais qui tire sa force et sa grandeur des dévouements individuels au bien-être général.

Une autre cause de notre infériorité en affaires tient à la déficience de notre enseignement agricole et professionnel. En cela encore, la corporation, dont le premier objet sera le progrès de l'activité sociale qui en dépendra, fournira les correctifs nécessaires. Voyons notre école rurale: un instant de réflexion nous convainc qu'elle a toujours desservi le paysan, bien que l'agriculture soit notre principale force. L'instruction à la campagne voisine la nullité et déracine nos gens. Les institutrices ne s'y font pas faute de mépriser la vie des champs, et le programme prépare bien plus aux carrières de gratte-papier dans les villes qu'aux travaux de la ferme. En outre, nous manquons presque totalement d'écoles moyennes d'agriculture où, durant les mois d'hiver, nos jeunes gens de la campagne apprendraient à rénover leurs méthodes de culture, à tenir la comptabilité de leurs fermes, à pratiquer la coopération dans l'achat et la vente de leurs produits.

L'enseignement professionnel dans nos villes n'est pas moins déficient. Nous n'avons que quelques écoles professionnelles dans les grands centres. Elles coûtent très cher et sont fort bien équipées; elles forment d'excellents techniciens et rendent sans conteste de grands services, mais la multiplication de pareilles écoles chargerait l'Etat d'un fardeau trop onéreux. Il faut compléter cet enseignement par des écoles locales, peu coûteuses, aménagées en des établissements de fortune s'il le faut, où l'on enseignerait les éléments des métiers, en particulier les principes de la forge et de l'ajustage. Tous nos ouvriers doivent connaître leurs outils, savoir se servir d'une machine d'une façon intelligente et même, au besoin, être en mesure de faire certaines réparations à leurs instruments de travail. Des étrangers occupent dans nos usines les postes de contremaîtres et de techniciens. Donnons aux nôtres la compétence qui leur permettra de garder pour eux ces emplois lucratifs.

La cause de l'enseignement professionnel, agricole ou industriel, fait couler beaucoup d'encre dans le Québec, mais elle progresse peu. Le corporatisme nous formera sans retard des techniciens. Il accordera à l'enseignement professionnel une attention particulière. Comme au moyen âge, il fera renaître le goût du travail exécuté avec soin, avec art, avec passion. Les dirigeants des associations professionnelles se rendront vite compte de la déficience de nos ouvriers; ils seront en mesure d'y remédier en prélevant les fonds nécessaires au soutien des écoles de métiers et en réglementant les ateliers de façon que les ouvriers qualifiés trouvent facilement accès au travail. Ils aideront aussi à reconstituer en notre pays l'artisanat qui, à côté de la production en série, fera revivre le travail à la pièce, artistique et

soigné. Ils maintiendront une constante collaboration entre l'enseignement professionnel et l'usine, afin d'adapter l'apprentissage à la production locale. Je ne prétends pas que le corporatisme agira, en ces matières, à la façon d'une baguette magique capable de tout transformer en un clin d'oeil. Je crois cependant que les intéressés y puiseront le pouvoir de régler eux-mêmes ces questions, et qu'ils y mettront plus d'entrain, d'à-propos que l'Etat débordé par la multitude des intérêts qu'il lui faut aujourd'hui surveiller.

N'oublions pas en outre que le Québec sera dans un avenir prochain un pays industriel. Une assez faible partie du sol y est arable, alors que les forêts, les chutes d'eau, de même que les ressources surabondantes du sous-sol y manifestent à profusion une vocation industrielle. Nous aurons donc tôt ou tard une population à majorité urbaine et nous connaissons les nombreux problèmes sociaux que suscitent les grandes villes. Ferons-nous comme la plupart des pays européens et verserons-nous dans l'étatisme pour pallier à ces difficultés? L'ingérence continuelle de l'Etat dans les affaires énerve la vie économique d'un pays et finit par en paralyser tous les rouages. C'est du socialisme déguisé qui prépare les voies au socialisme véritable, comme le prouvent les événements européens. Tous ceux qui désirent maintenir l'Etat dans son rôle d'arbitre et de dirigeant voudront lui enlever ces tâches qui ne lui appartiennent pas et confieront aux organisations professionnelles le soin de prendre les mesures nécessaires. Cette fois encore, c'est le corporatisme qui permettra aux corps professionnels de collaborer au progrès industriel en réglant leurs problèmes dans la paix et l'harmonie.

LE CORPORATISME DANS QUEBEC

Puisque tant de raisons militent en faveur du corporatisme social, il ne faut pas s'étonner de la popularité dont il jouit en notre pays. C'est l'une des rares contrées où les économistes et les sociologues sont pour la plupart d'accord sur la nécessité de cette doctrine. Ils y ont consacré de nombreux écrits dont on me permettra de signaler les principaux. L'Ecole Sociale Populaire de Montréal a publié sur ce sujet quelques-uns de ses tracts mensuels où l'on étudiait le corporatisme et l'on indiquait les applications sociales et politiques qui en étaient faites en certains pays. M. Eugène Duthoit et le rév. P. Albert Muller étaient les signataires de ces études. Récemment encore, M. Esdras Minville y publiait une brochure intitulée: "Comment établir l'organisation corporative au Canada", où il marquait la nécessité de cet ordre nouveau pour les Canadiens français et traçait les grandes lignes du cadre qu'il proposait pour ce système. L'Ecole Sociale Populaire imprime en outre un journal mensuel intitulé *L'Ordre Nouveau*, qui lutte contre le communisme et expose la doctrine sociale catholique, notamment sur le corporatisme. Ce n'est pas d'aujourd'hui ce-

(Suite à la page 8)

**EXAMEN de la VUE et Ajustement de VERRES**

Le spécialiste **LORENZO FAVREAU, O.O.L.** et ses assistants

OPTOMETRISTES-OPTICIENS LICENCIES "Bacheliers en Optométrie"

**TAIT-FAVREAU** LIMITEE

L. FAVREAU, O.O.L., Président

BUREAU CENTRAL 265 Ste-Catherine E., LA. 6703 BUREAU DU NORD 6890, rue St-Hubert, CA. 9344

**TOUJOURS le même bon vieux GIN CANADIEN**

**CROIX D'OR melchers**

**MAIS!** dans un NOUVEAU FLACON PLAT

**85c** 10 oz. 26 oz. \$1.90 40 oz. \$2.65

Distillé et embouteillé au Canada par MELCHERS DISTILLERIES LIMITED Montéal et Berthierville

1408 RUE PLESSIS 1900 QUEBEC

**MONTY, GAGNON & MONTY**

**POMPES FUNEBRES**

SALONS-MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

G. N. MONTY

1408 RUE PLESSIS 1900 QUEBEC

## L'orientation de la province de Québec vers le corporatisme social

(Suite de la page 7)

pendant que ce groupement s'intéresse à cette question. Depuis plus d'un quart de siècle, il a publié sur le syndicalisme et l'organisation professionnelle de nombreux tracts où l'on retrouve souvent des ébauches du corporatisme social.

Signalons encore la remarquable étude que le rév. Père Louis-J. Chagnon a livrée au public sous le titre de *Directives Sociales Catholiques* et le volume si rempli de doctrine de M. J.-B. Desrosiers, P.S.S., intitulé: *Choisissons la Doctrine Sociale de l'Eglise ou la Ruine*. Nos revues, *l'Actualité Economique* en particulier, se sont aussi intéressées à l'organisation corporative. M. l'abbé Jean Bertrand, aumônier des Syndicats Catholiques et Nationaux, a patronné cette idée dans le journal *La Vie Syndicale*. Des journalistes, comme M. Eugène L'Heureux dans *l'Action Catholique*, M. Léopold Richer dans le *Droit*, M. Roger Duhamel dans la *Province* et M. Paul Bouchard dans la *Nation*, lui ont consacré des articles nombreux. Un pareil sujet aurait peut-être mérité plus d'attention, mais l'ensemble des publications qui s'en inspirent n'en marque pas moins un effort persistant vers un ordre nouveau.

Un groupe d'hommes d'affaires et de sociologues a voulu joindre l'action pratique aux exposés théoriques: ce sont MM. Paul-E. Ostiguy, Victor Barbeau, Hugues de Martigny, Valmore Gratton et Esdras Minville. Ils ont prononcé dans le Québec de nombreuses causeries dans le but de populariser l'idéal corporatif et s'occupent actuellement de classer par professions la population de Montréal. Cette excellente initiative permettra l'avoir une vue précise des diverses fonctions économiques et de commencer le groupement des industriels et commerçants par cadres professionnels.

Ce qui marque le mieux cependant l'orientation rapide du Québec vers le corporatisme social, c'est l'ensemble de ses éléments que nous retrouvons déjà dans notre législation et nos organisations professionnelles.

Les associations patronales sont assez peu nombreuses chez nous. Signalons cependant la Bourse de Montréal, les Chambres de Commerce de Montréal et de nos principales villes, l'Association des Marchands Détaillants, la Ligue des Propriétaires de Montréal, etc. Dans le domaine professionnel, nous avons de véritables corporations, comme le Collège des Médecins, la Chambre des Notaires, le Barreau de la Province de Québec; nous comptons également l'Alliance Catholique des Professeurs de Montréal, qui pourrait facilement se transformer en corporation. A la campagne, signalons la puissante Union Catholique des Cultivateurs, de même que la corporation que viennent de fonder les agronomes du Québec. Restent enfin les unions ouvrières parmi lesquelles les Syndicats Catholiques et Nationaux méritent une place à part.

L'Union Catholique des Cultivateurs mérite ici une étude détaillée. Fondée en 1924, elle a eu des débuts assez lents, car elle est née dans une atmosphère défavorable. La Coopérative Fédérée de Québec lui fit une lutte à mort, craignant d'y voir une rivale dangereuse. Les succès de l'U.C.C. sont donc fort encourageants. Aujourd'hui de nombreux malentendus sont dissipés et cette association peut donc poursuivre son oeuvre magnifique. L'U.C.C. réunit environ 20,000

membres. Elle compte en doubler le nombre d'ici deux ans. Elle a fondé 675 cercles dont une bonne moitié fonctionnent très bien.

L'U.C.C. distribue à plus de 25,000 abonnés son journal hebdomadaire, dont la réputation est telle que près de trois cents agronomes de l'Ontario et des provinces de l'Ouest à qui le gouvernement fédéral accorde un abonnement à la publication agricole de leur choix, ont marqué leur préférence pour ce journal. *La Terre de Chez Nous*—c'est le nom de cet hebdomadaire—répand partout les idées de coopération et contribue puissamment à renseigner nos paysans sur les questions qui les intéressent. L'U.C.C. y publie régulièrement des cours d'agriculture à domicile commentés par le curé, l'instituteur ou un autre notable de chaque localité. Des professeurs de l'Ecole Ste-Anne-de-la-Pocatière corrigent les examens auxquels 4,500 élèves se sont inscrits en 1937. Comme on le voit, l'U.C.C. contribue déjà pour une bonne part à combler d'évidentes lacunes dans notre enseignement agricole.

L'U.C.C. a de plus fondé une mutuelle-vie, de même qu'un comptoir coopératif. La Mutuelle-Vie n'est encore qu'à ses débuts. Elle émet des contrats d'assurance pour la population rurale. A cause de la modicité de ses taux, elle épargnera des sommes considérables aux cultivateurs. Comme tous ses placements se feront à la campagne, elle contribuera à enrayer le drainage continu des capitaux vers les

villes. Le Comptoir Coopératif a de son côté raffermi le prix de certains produits agricoles et a fait réaliser aux participants des gains considérables par la pratique de l'achat en commun.

L'U.C.C. compte une section des bûcherons qui groupe 5,000 d'entre eux. Tout le monde se rappelle le sort misérable qui était fait à cette catégorie de notre population il y a quelques années et l'effervescence qui se glissait dans les "camps". L'U.C.C. y a fondé une union dont les membres, fait nouveau, renoncent au droit de grève. A la suite d'une campagne tenace de l'U.C.C., le ministre Taschereau, puis plus tard le ministre Duplessis ont voté des lois qui humanisent le travail des bûcherons et leur assurent une rémunération convenable.

L'U.C.C. a obtenu des gouvernants de nombreuses réformes dont voici les principales:

l'organisation du crédit agricole; la fondation de quelques écoles moyennes d'agriculture et l'organisation de cours postsecondaires dans quelques paroisses;

la prise en charge par l'Etat des dépenses de voirie;

la création de la Commission de l'Industrie laitière;

la nomination d'une commission chargée de racheter les rentes seigneuriales;

la classification obligatoire des produits de l'éclaircie pour l'exportation.

Comme on le voit, l'U.C.C. a rendu d'immenses services à la classe agricole. Elle est appelée à de plus grands développements encore. Nos gouvernants paraissent désireux de ne plus s'immiscer dans l'organisation coopérative, comme ils l'ont fait dans le passé, et de laisser le champ libre aux intérêts.

Etudions maintenant le mouve-

ment syndical parmi les ouvriers. Dans une étude qu'il publiait en 1936 (*Le Syndicalisme Catholique au Canada*, E.S.P., No 267), le R. P. Papin Archambault donnait les statistiques suivantes pour l'ensemble du Canada:

syndicats nationaux . . . 120,448  
syndicats internationaux . 165,772

Le P. Archambault notait que le premier groupe, contrairement au deuxième, progressait constamment. Les effectifs des syndicats catholiques et nationaux étaient alors de 26,894. Ils dépassent aujourd'hui 40,000 et presque tous les membres habitent le Québec. Notons toutefois que les syndicats internationaux reprennent aujourd'hui du terrain grâce à des méthodes révolutionnaires. Les syndicats nationaux sont généralement de tendance modérée, mais quelques-uns d'entre eux subissent l'influence radicale.

Arrêtons-nous un instant à l'étude des Syndicats Catholiques et Nationaux qui sont le groupe le plus homogène et le mieux intentionné au Canada. Leur influence est sans conteste plus grande que ne le laisse supposer le nombre de leurs adhérents. Ils ont aidé leurs membres non seulement au point de vue du salaire, mais encore en favorisant certaines institutions sociales comme les assurances, les caisses populaires, etc. Ils tiennent chaque année un important congrès où les délégués de chaque localité étudient les problèmes du travail et adoptent des résolutions qui ont une grande influence sur l'opinion publique. "La plupart des lois sociales votées depuis quelques années par la Législature de Québec ont là leur origine", notait le P. Archambault. Ce sont eux qui ont obtenu l'extension juridique du contrat de travail et qui en ont fait la plupart des ap-

plications aux différentes industries.

Puisque l'ordre nouveau trouve son fondement dans l'esprit de collaboration et qu'il recherche surtout le progrès moral de l'humanité, nous ne pouvons que nous réjouir du développement constant des syndicats confessionnels dans le Québec. Sans eux, il serait bien difficile d'établir solidement le corporatisme et de tenir les classes ouvrières à l'abri des menées révolutionnaires. Les Syndicats Catholiques et Nationaux transforment la pensée des travailleurs par l'esprit social qu'ils leur infusent, par le rappel constant des devoirs qui leur incombent, par les notions sur les affaires qu'ils leur permettent d'acquiescer. Ils leur enlèvent les visières de l'égoïsme collectif qui les dresse contre le reste de la société: ils leur font comprendre la complexité des problèmes du travail et l'interdépendance des fonctions économiques. A l'obsession d'un salaire toujours accru pour une durée de travail sans cesse amoindrie, ils substituent l'idéal de l'ouvrage bien fait parce qu'il est aimé, de la compétence professionnelle à cause de la grandeur du travail sanctifié par le Christ, et du salaire raisonnable parce que la modération est une loi de la vie et que de trop grandes exigences de la part de l'ouvrier risquent de lui enlever son gagne-pain en paralysant l'industrie.

(A suivre)

Encouragez les  
annonceurs de la  
Vie Syndicale

**ETABLIE 1790!**

**EXCELLENTS**  
**la Bière**

**Dow**

**AVEC**  
**OLD STOCK**

58F